



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°59 - 2021

L'an deux mil VINGT et UN, le VINGT NEUF du mois de MARS, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en visio-conférence sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

XXXXXXXXXX

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mesdames DECHAMBRE Brigitte, TARTIERE Catherine, Monsieur GAY Lionel
Chambon/Lac	Monsieur LABASSE Emmanuel
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	/
La Bourboule	Madame DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Messieurs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	/
Le Mont-Dore	Mesdames MABRU Michelle, MONESTIER Séverine, Monsieur DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	Monsieur DABERT Laurent
Montgreleix	Monsieur MAGE Jean
Murat le Quaire	/
Murol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	/
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	/
Saint Nectaire	Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	/
St Victor la Rivière	Monsieur GORY François
Valbeleix	/

XXXXXXXXXX

Secrétaire de séance : Monsieur GOUTTEBEL Sébastien

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 22 - Votants : 26

Pouvoirs : Mme SAVOLDELLI Florence à Mr DUBOURG Sébastien, Mr CHANIER Jean-Luc à Mr VALETTE Henri, Mme EYRAGNE Violette à Mr BATTUT Romain, Mme LEFEUVRE Marion à Mr BELLONTE Alphonse

Absents/Excusés : Messieurs CASSIER Jean-François, ECHAVIDRE Frédéric, PERRON Roland, CLECH Michel, Mmes MANSANA Jocelyne, LANCELLE Elsa, LEFEUVRE Marion

Délégués suppléants assistant au conseil : /

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

XXXXXXXXXX

OBJET : Appel à projet « Projet Alimentaire Territorial » et Manifestation d'intérêt

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

VU la loi du 13 Octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;

VU la loi du 30 Octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable et accessible à tous ;

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'un nouvel appel à projets, doté de 7,5 millions d'euros du plan France Relance, a été lancé par le Ministère de l'agriculture pour développer des projets en faveur d'une alimentation saine, locale et durable au cœur de nos territoires. Il s'inscrit dans la lignée des objectifs du Programme National pour l'Alimentation (PNA).

La crise sanitaire liée au COVID-19 a souligné la nécessité de renforcer la résilience de notre système alimentaire dans toutes ses dimensions et l'importance de relocaliser notre agriculture et notre alimentation pour un accès de tous à une alimentation saine, sûre et

durable. Ces enjeux sont ceux du programme national pour l'alimentation qui vise à développer des actions concrètes pour atteindre cet objectif.

Depuis 2014, plus de 190 projets, pour des dépenses de l'ordre de 25 millions d'euros, ont ainsi été soutenus sur l'ensemble du territoire à hauteur de 8,7 millions d'euros.

Monsieur le Président explique que le Programme National pour l'Alimentation (PNA) prévoit que l'appel à projets s'inscrive dans un renforcement des partenariats en favorisant des projets co-financés, prenant en compte les axes « justice sociale », « éducation alimentaire », « lutte contre le gaspillage alimentaire ». Le PNA cible également deux leviers transversaux pour accélérer la transition pour une alimentation saine, sûre et durable : la restauration collective et les projets alimentaires territoriaux (PAT). Le soutien à des projets pouvant accompagner cette dynamique doit donc être plus particulièrement ciblé.

Monsieur le Président précise que la date limite des dépôts des dossiers est fixée au 15 Avril 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ❖ APPROUVE le projet en faveur d'une alimentation saine, locale et durable au cœur de nos territoires tel que présenté ;
- ❖ MANIFESTE son intérêt à candidater à l'Appel à projet « Projet Alimentaire Territorial » ;
- ❖ MANDATE son Président pour en assurer la bonne exécution et signer tous les documents y afférant ;
- ❖ PRECISE que des crédits seront inscrits au Budget primitif 2021.

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Lionel GAY

